

Image not found or type unknown



Convocation tribunal de proximité: vice de procédure

Par **Serge69**, le **14/04/2009** à **12:05**

Bonjour, mon épouse est convoquée au tribunal de proximité pour un trop perçu des assedic, ce que nous ne contestons pas, or la convocation est adressée à Monsieur et non pas Madame. Puis je joué la dessus pour annuler la procédure réussir à éviter de devoir payer les frais de justice, intérêt etc.... Il est évident que le trop perçu je vais le rembourser mais je refuse de devoir payer plus, le fait de ne pas rembourser mon trop perçu est uniquement un oubli